



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés de la filière française de la facture instrumentale

Question écrite n° 11280

Texte de la question

Mme Louise Morel appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation particulièrement préoccupante de la filière française de la facture instrumentale. Depuis plusieurs années, les professionnels du secteur font face à une hausse marquée des coûts de production, qui se répercute mécaniquement sur le prix des instruments. Cette inflation fragilise la viabilité économique des entreprises françaises (souvent des ateliers de petite taille au savoir-faire reconnu) et réduit l'accessibilité des familles à l'apprentissage musical. Cette pression économique est d'autant plus forte qu'elle s'accompagne d'une concurrence internationale accrue, parfois exacerbée par des écarts de fiscalité ou de charges sociales. Ces différences de traitement créent une distorsion de concurrence qui met en difficulté les commerces et fabricants présents sur le territoire national. À ces enjeux économiques s'ajoute le manque de formations et la raréfaction de la main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de la facture instrumentale compromettent la transmission des savoir-faire traditionnels, essentiels à la préservation du patrimoine musical français. Parallèlement, les établissements d'enseignement musical - écoles associatives, conservatoires et structures territoriales - doivent composer avec l'augmentation de leurs charges. Cette situation les conduit à rehausser leurs frais d'inscription, créant un obstacle supplémentaire pour les familles souhaitant offrir une pratique musicale à leurs enfants. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage afin de soutenir durablement cette filière, de préserver ses savoir-faire et de garantir un accès pérenne et équitable à l'apprentissage musical pour tous.

Texte de la réponse

Le Gouvernement demeure pleinement engagé pour soutenir la filière française de la facture instrumentale, qui joue un rôle essentiel dans la vitalité de la création musicale et dans la préservation de savoir-faire traditionnels de haute technicité, souvent d'exception. Lancée en 2023, la stratégie nationale en faveur des métiers d'art, portée conjointement par les ministères de l'économie et de la culture, a pour objectif de renforcer la compétitivité des métiers d'art français, notamment celle de la facture instrumentale, face à la concurrence internationale, en mobilisant plusieurs leviers complémentaires. Elle comprend des actions d'accompagnement à l'export, qui ont permis d'apporter un soutien financier à plus de 150 entreprises, ainsi que des actions de valorisation des savoir-faire, en particulier, le renforcement du label « Entreprises du patrimoine vivant » (EPV), qui distingue aujourd'hui environ 1300 entreprises. Enfin, elle a mis en œuvre un soutien spécifique au développement du tourisme de savoir-faire. Par ailleurs, le Gouvernement exerce une vigilance particulière sur les échanges internationaux, qu'il s'agisse des mesures douanières mises en œuvre par certains États tiers ou des réglementations applicables aux espèces protégées, notamment celles relevant de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En parallèle, les dispositifs de soutien à l'artisanat d'art mobilisables par les facteurs d'instrument tels que la réduction d'impôt pour l'achat d'œuvres d'art et d'instruments de musique, les aides à l'investissement ou encore les accompagnements à la transition écologique font l'objet d'un suivi attentif. Afin d'accompagner durablement la filière instrumentale, le ministère de la culture entretient un dialogue régulier avec les organisations professionnelles représentatives. Il apporte un soutien financier à la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale et appuie ses intérêts notamment dans le cadre de la CITES. Le ministère participe à garantir un accès à la pratique musicale sur l'ensemble du territoire à travers un réseau important de conservatoires.

(conservatoires à rayonnement régional, conservatoires à rayonnement départemental, écoles de musique). Il soutient par ailleurs des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, tels que Démos, Orchestre à l'École. Ces dispositifs et lieux d'enseignements sont destinés à favoriser la pratique instrumentale au bénéfice aussi du secteur de la facture instrumentale. Le pass Culture permet également aux jeunes d'acquérir à moindre coût des instruments de musique. Enfin, le ministère de la culture est attaché à la transmission des métiers de la facture instrumentale et travaille avec les établissements d'enseignement artistique et les centres de formation tels que l'École de Mirecourt, le centre de formation d'apprentis d'Eschau, l'Institut technologique européen des métiers de la musique ou le conservatoire augmenté afin d'adapter les cursus et d'attirer davantage de jeunes vers ces métiers.

Données clés

Auteur : [Mme Louise Morel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11280

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#), page 9618

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 644